

L'évolution de l'espace de la mort à Québec

Lorraine Guay

Numéro 49, hiver–printemps 1991

Le patrimoine funéraire : au-delà du mythe

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17792ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Guay, L. (1991). L'évolution de l'espace de la mort à Québec. *Continuité*, (49), 24–27.

Jusque vers 1850, les cimetières de Québec, administrés par les paroisses, sont maintenus à proximité des lieux du culte. Le cimetière St. Matthew (1771), dans le faubourg Saint-Jean, est aujourd'hui le seul cimetière urbain qui subsiste à Québec. (photo: Marcel Calfat)

Le destin de l'homme pris en charge par l'homme lui-même; l'après-mort ne réside plus dans un au-delà inconnu, mais dans un éden bien terrestre.



L'ÉVOLUTION DE L'ESPACE DE LA MORT À QUÉBEC

par Lorraine Guay

Du XVII^e siècle à nos jours, trois générations de cimetières marqueront le paysage de la ville de Québec: le cimetière urbain (avant 1855), le cimetière-jardin de banlieue (1855-1970) et le parc-cimetière périphérique (après 1970).

L'implantation de chacune de ces formes par des acteurs très différents découle de la mise en valeur successive d'une certaine conception de la mort. C'est ainsi que, tour à tour, le clergé – prônant les valeurs chrétiennes – la bourgeoisie – mettant l'accent sur le patrimoine familial – et l'entreprise privée – véhiculant un modèle de consommation – se sont approprié l'espace funéraire.

LE CIMETIÈRE URBAIN

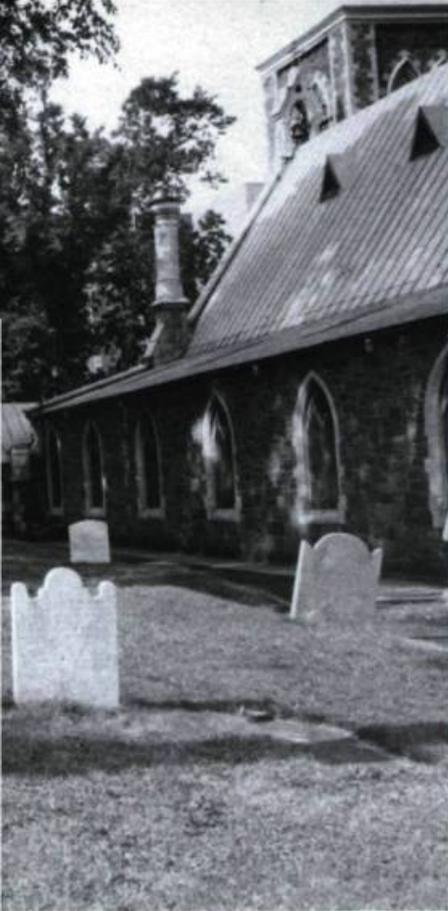
Du XVII^e siècle à la seconde moitié du XIX^e siècle, le clergé contrôle le discours sur la mort. Le cimetière, administré par la paroisse, est maintenu à proximité des lieux du culte. Sis entre l'édifice religieux et la cité, il représente une zone transitoire entre le monde des vivants et l'au-delà, symbolisé par l'église. Situé au centre de l'espace public, le cimetière est un important foyer de la vie religieuse et sociale.

À partir de 1657, trois enclos se développent autour de la basilique Notre-Dame: Sainte-Anne, Sainte-Famille et Saint-Joseph. En 1831, dans la paroisse Saint-Roch, un petit cimetière est créé, qui jouxte l'église entre les rues Saint-Joseph et Saint-François.

À l'époque, l'inhumation est également pratiquée dans l'ensemble des

églises (Notre-Dame, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Roch) et des chapelles (Hôtel-Dieu, des Récollets, des Ursulines, des Jésuites, Séminaire). Dans les cryptes de la basilique Notre-Dame, par exemple, reposent les principaux personnages ecclésiastiques et laïcs du temps, soit plus de 900 personnes, selon l'historien Pierre-Georges Roy.

L'enterrement dans l'église (*ad sanctos*, ou près des saints) étant réservé à l'élite, membres du clergé et personnes influentes bien nanties, la majorité des gens sont inhumés ailleurs, par humilité et par économie. Plusieurs se retrouvent au cimetière paroissial ou encore dans le cimetière des Pauvres, voisin de l'Hôtel-Dieu. Le cimetière des Picotés (aujourd'hui la rue Hamel) a été le principal lieu d'inhumation des paroissiens de Québec entre 1703 et 1855.



LES ENLÈVEMENTS DE CADAVRES

Le retour des froids d'hiver et de la neige, a ramené les « expéditions » traditionnelles des étudiants en médecine. La violation des cimetières et la démolition nocturne des charniers ne laissent rien à envier aux années passées sous le point de vue de l'audace et du succès.

L'insaisissable carabin, que presse le défaut de matériaux de dissection et qu'encourage le succès, entreprend sans hésiter, presque de cœur-joie, ces rudes excursions où il compromet sa santé et sa vie. Pendant ce temps-là, les cadavres non réclamés des hospices, de la morgue, des prisons et pénitentiaires dorment en paix sous six pieds de terre sous l'égide du fameux acte d'anatomie, et les étudiants s'instruisent « unguibus et rostro ».

(Extrait de *L'Union Médicale du Canada*, Vol. XII, Montréal, 1883, p. 46).

Durant cette période et un peu antérieurement, d'autres champs funéraires plus modestes ont également servi: celui des Pauvres (1661), du Choléra, ou Saint-Louis (1832), et de l'hôpital de la Marine (1834). Avant 1760, sous le Régime français, catholiques et protestants ne pouvaient pas être enterrés dans le même enclos. Pour cette raison, plusieurs lieux d'inhumation anonymes et temporaires ont existé dans la ville, parallèlement aux cimetières consacrés et officiellement reconnus. Ces sépultures

ont été faites dans des champs voisins de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital Général. Les restes de plusieurs prisonniers anglais ont ainsi été retrouvés entre les murs des fortifications, près de la porte Saint-Louis. Sous la domination anglaise, par ailleurs, quelques cimetières protestants ont vu le jour, dont celui de St. Matthew (1771) et celui des méthodistes (1832).

L'inhumation commune n'est toutefois pas réservée qu'aux prisonniers. Elle se pratique dans tous les cimetières consacrés. En raison des épidémies fréquentes qui déciment la population, il arrive qu'on doive enterrer plusieurs défunts dans une même fosse. Le fait de superposer les sépultures entraîne l'élé-

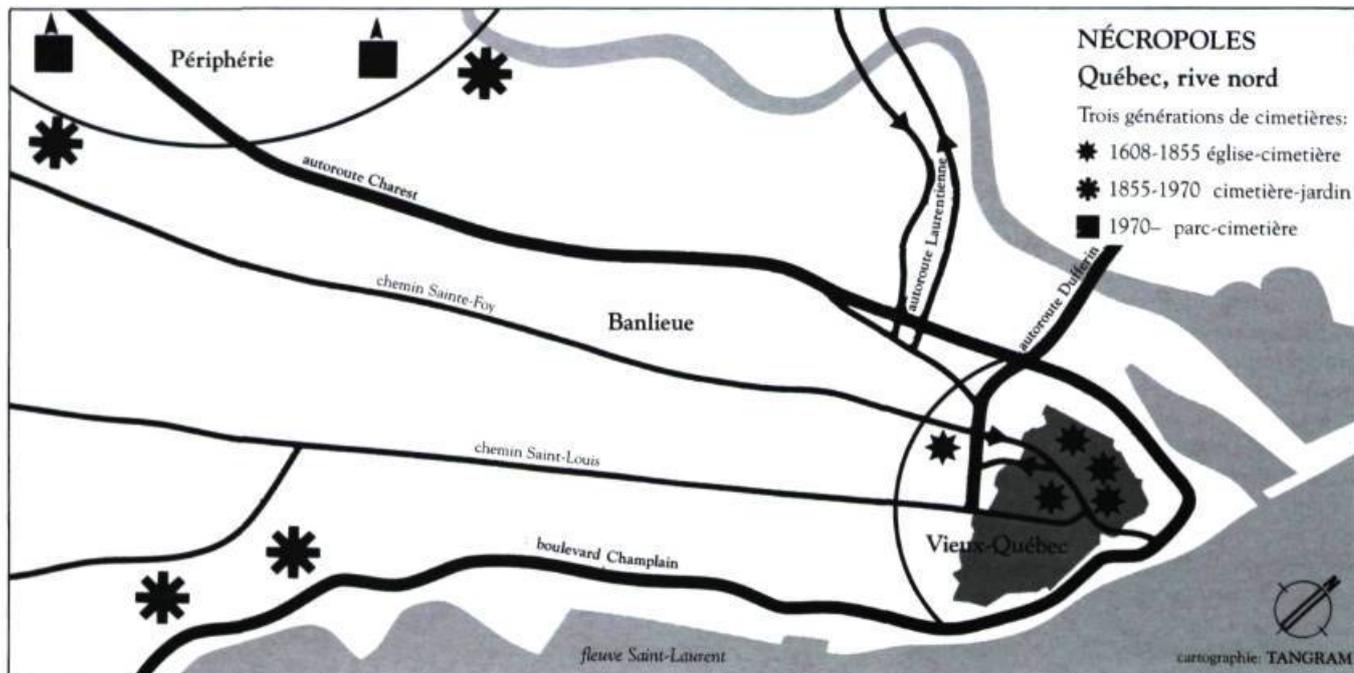
vation du cimetière au-dessus du niveau des rues, exposant ainsi les puits environnants à la contamination.

Tourné vers le salut dans l'au-delà, le cimetière urbain est un espace sacré, mais négligé et souvent profané: les clôtures brisées laissent entrer les animaux, et on dénonce aussi le vol de cadavres. Son aménagement est sobre et les revenus qui proviennent de l'inhumation des défunts sont également modestes, voire déficitaires. La propriété individuelle ou familiale du lot de sépulture n'existant pas encore, seules les inhumations faites dans les églises sont financièrement avantageuses pour les fabriques.

LE CIMETIÈRE-JARDIN

Au début du XIX^e siècle, la présence des morts dans la cité est jugée de plus en plus incommode. Le nombre et l'état des cimetières, croit-on, sont en grande partie responsables des épidémies qui frappent la population. En 1855, pour des raisons d'hygiène et de respect du culte, une loi interdit l'inhumation dans la ville. Si les motifs invoqués sont d'ordre hygiénique, un changement majeur est intervenu à un niveau plus profond encore: celui des rapports entre les vivants et les morts. Ce changement d'attitude envers les morts s'inspire plus profondément d'un nouvel urbanisme qui condamne pour des raisons morales le maintien des cimetières au cœur de la ville.

Le décret de 1855 permet de désaffecter plusieurs cimetières urbains et de trouver un nouvel emplacement pour les restes des défunts qui y avaient été



inhumés. Quatre cimetières-jardins sont créés près de Québec, à même la grande propriété privée: Mount Hermon (1848), Saint-Charles (1855), Belmont (1859), St. Patrick (1879). Désormais, le domaine funéraire n'est plus l'affaire de l'Église seulement, mais de plus en plus celle de la bourgeoisie. Ce relâchement du lien église-cimetière sera le point de départ d'une désacralisation progressive de l'espace de la mort.

En banlieue, le cimetière acquiert une nouvelle vocation esthétique, morale et sociale. Il est devenu un jardin bien aménagé, un espace fermé, rassurant, à l'abri des animaux et séparé des vivants par une clôture. Dans cet espace – tout de même consacré –, ce n'est plus le culte des saints qui est mis en valeur, mais un culte des morts récupérant le salut sous forme de patrimoine. L'après-mort ne réside plus dans un au-delà inconnu, mais dans un éden bien terrestre. La relation verticale, si l'on peut dire, qui avait existé auparavant dans la ville entre l'espace de la mort et l'espace d'en haut s'est transformée dans la banlieue en une relation horizontale, où le destin de l'homme est pris en charge par l'homme lui-même, dans un ordre et un espace parallèles.

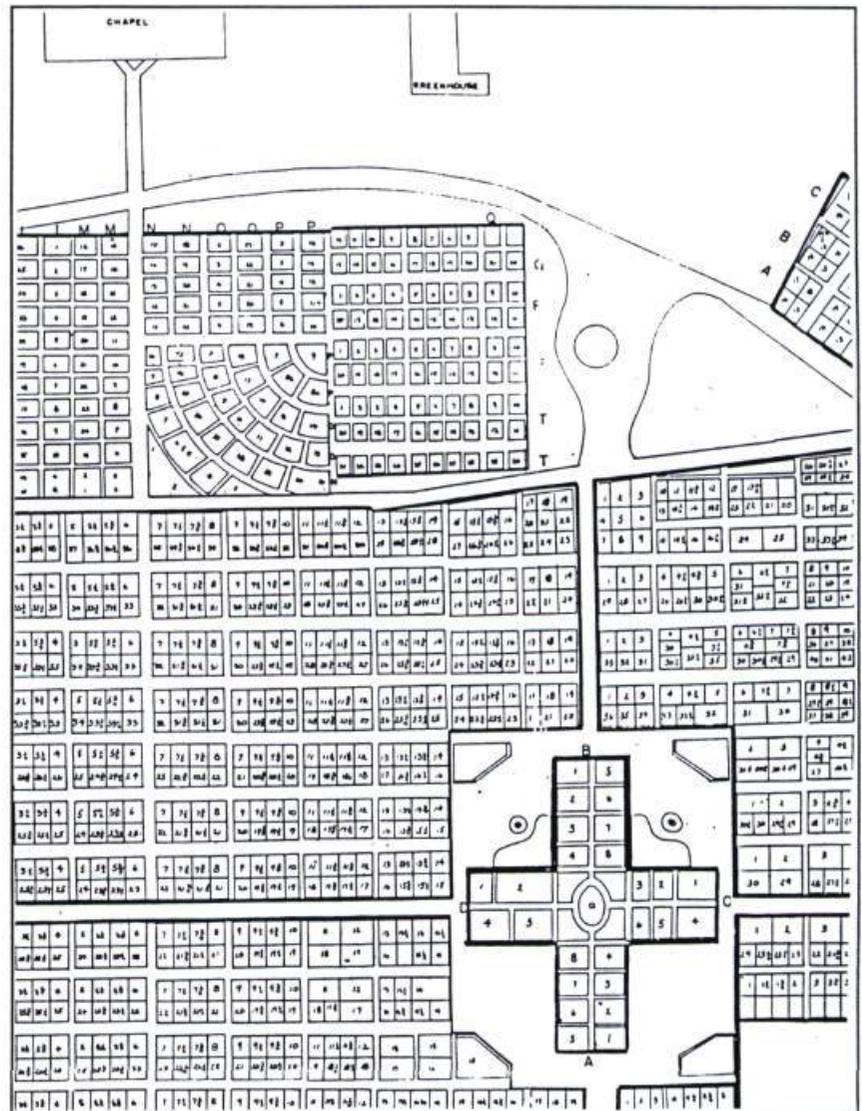
Le caractère patrimonial du cimetière-jardin se reflète dans son aménagement. L'institution du lot familial et la concession de longue durée témoignent en effet de la volonté de transmettre un héritage de génération en génération. En plus d'en faire un grand dévoreur d'espace, cette disposition crée surtout, à l'intérieur du cimetière, une certaine hiérarchisation. Le cimetière est devenu un espace social: l'enfouissement anonyme a cédé la place à une sorte de «vedettariat funèbre», de compartimentation selon la classe sociale et la fortune. Aussi n'est-il pas surprenant que certaines catégories de défunts, comme les enfants non baptisés et les suicidés, ne soient pas inhumés à proximité des morts plus «dignes».

Le nombre de monuments, leur taille et la variété des éléments ornementaux constituent la marque distinctive du cimetière de l'époque victorienne. Les monuments parlent de l'importance de la famille, de l'attachement au lieu d'origine ainsi qu'aux divers symboles chrétiens et païens. À Québec, l'aménagement paysager des cimetières-jardins s'inspire de l'architecture funéraire américaine et française. L'aménagement du cimetière Mount Hermon a été réalisé par un ingénieur américain, le major Douglas. Aux cimetières Belmont et Saint-Charles, les plans ont été dessinés par Charles Baillaigé, ingénieur civil bien connu.



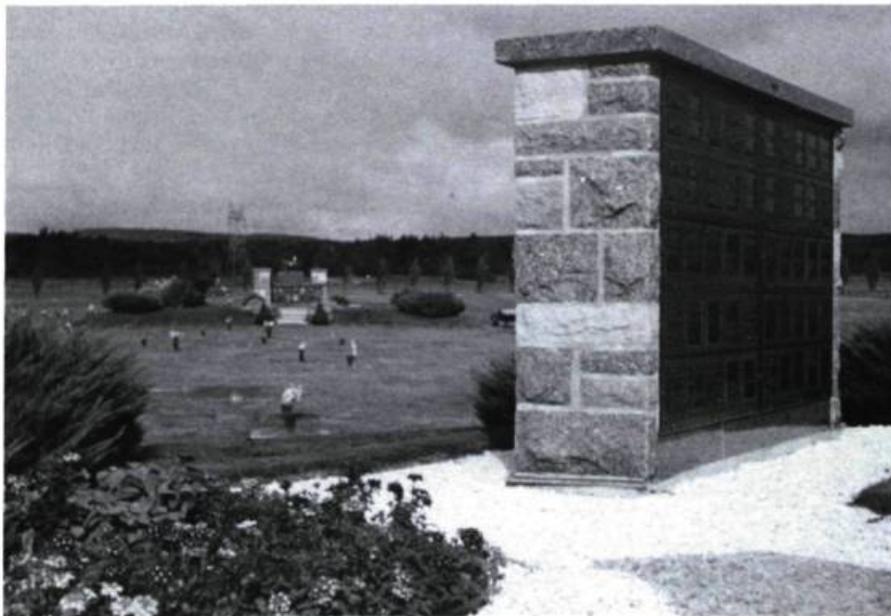
Plan de la section centrale du cimetière St. Patrick. (source: Cimetière St. Patrick, Sillery)

Le cimetière St. Patrick à Sillery, le plus récent des quatre grands cimetières-jardins établis dans la banlieue de Québec entre 1848 et 1879. (photo: Lorraine Guay)





Strictement dépourvu de symboles religieux, le cimetière contemporain offre un décor abstrait et technique, où rien n'arrête la vue. Les monuments en hauteur sont remplacés par des plaques horizontales en granit ou en bronze disposées au ras du sol. (photo: Lorraine Guay)



Après 1855, l'administration du cimetière continue de relever du clergé, mais celui-ci doit maintenant composer avec les autorités civiles et juridiques. Pour faire approuver l'emplacement d'un cimetière, obtenir un permis d'exhumation ou assurer l'entretien du terrain, l'église paroissiale doit collaborer avec un nombre grandissant de laïcs. La présence d'un gardien, par exemple, dans le cas du cimetière-jardin, est une obligation nouvelle.

Par ailleurs, l'avènement du cimetière-jardin de banlieue a donné naissance à des entreprises liées au domaine funéraire, comme celles du transport des défunts – pour lequel les familles Lépine et Cloutier sont les pionnières à Québec – et de la fabrication des éléments sépulcraux (monuments, calvaires, etc.).

LE PARC-CIMETIÈRE PÉRIPHÉRIQUE

Au début des années 1970, deux parcs-cimetières sont créés à la périphérie de Québec: le parc commémoratif La Souvenance et les Jardins Québec. Situés en zone rurale, ils desservent l'est, le centre et une partie du sud de la province. Le parc-cimetière a franchi les limites paroissiales; il vise le réseau régional et même national.

Si, au XIX^e siècle, le déplacement du cimetière vers la banlieue a signifié un relâchement du lien église-cimetière, la création des nécropoles périphériques a définitivement coupé ce lien, territorialement et administrativement. Avec l'intervention de l'entreprise privée, le cimetière prend une définition détachée de tout discours social et religieux, mettant l'accent sur l'aspect économique. Il s'agit de réduire au minimum les for-

malités entourant le décès. Ce changement n'est pas banal, car il signifie une marginalisation de la mort et de l'Église, une distanciation entre le sacré et le profane.

Strictement dépourvu de symboles religieux, le cimetière contemporain offre un décor abstrait et technique, où rien n'arrête la vue, où l'économie prime sur la forme. Il se dégage même une impression d'absence du sujet principal des lieux: la mort. Ici, les monuments en hauteur sont remplacés par les plaques horizontales en granit et en bronze disposées au ras du sol. Sur ces dalles uniformes, seuls sont gravés le nom de la personne ainsi que les dates de sa naissance et de sa mort. L'aménagement est rigoureux: les dalles, les lots et les sections sont alignés dans une parfaite régu-

larité. Plus que jamais, le cimetière se présente comme un jardin collectif, un espace commun où tous se rejoignent sur un terrain neutre. Néanmoins, la distinction sociale continue de se faire au niveau du type de sépulture choisi: mise en terre traditionnelle, en crypte dans le mausolée, ou incinération.

Le fonctionnement des nouveaux cimetières est basé sur le préarrangement. Cette formule permet d'acheter aujourd'hui des services funéraires qui seront rendus demain. Présenté comme une solution pratique anti-inflationniste, le préarrangement permet aux entreprises spécialisées dans les services funéraires de réaliser certains profits grâce aux revenus d'intérêts. Dans l'histoire des cimetières, ce phénomène est sans précédent, puisque c'est la première fois que l'argent qu'on fait avec la mort fructifie...

Par ailleurs, l'industrie funéraire, très conservatrice hier, s'est grandement diversifiée au cours des dernières années en ce qui concerne les produits et les services. Cette diversification s'est accompagnée d'une concentration des activités. Ainsi, un nombre croissant de cimetières au Québec et au Canada sont administrés par l'entreprise privée. À l'heure actuelle, les deux parcs-cimetières de la région de Québec appartiennent à Urgel Bourgie de Montréal, jusqu'ici la plus importante firme québécoise dans le domaine funéraire. L'espace de la mort est entré dans un réseau financier complexe que des propriétaires «anonymes» dirigent à partir de centres d'affaires comme Montréal, Toronto ou Vancouver, par le biais de succursales locales. Le parc-cimetière est du ressort de la grande entreprise privée, de la taille de celles qui exploitent des supermarchés ou des chaînes hôtelières.

Le discours sur la mort devenant de plus en plus désincarné, il en résulte aujourd'hui un paysage funéraire codifié, extrêmement simplifié, qui contraste avec l'architecture riche et diversifiée des nécropoles-jardins. Cette évolution du cimetière stimule l'intérêt qu'offrent les formes anciennes et figuratives du cimetière traditionnel. À cet égard, il faut souhaiter que l'héritage culturel et esthétique que représentent les cimetières patrimoniaux soit reconnu et sauvegardé.

Cet article résume une étude de maîtrise en géographie menée à l'Université Laval en 1989.

Lorraine Guay est géographe et chercheuse-étudiante au Centre de recherches en aménagement et développement de l'Université Laval.